



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT D'URBANISME # 128-2018-A32

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par les projets de modification des règlements d'urbanisme, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 16 mars 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement d'urbanisme # 128-2018-A32;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **16 avril 2026, à 17 h 30**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville, située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, pour expliquer le projet de règlement :

Le règlement # **128-2018-A32** modifie les règlements de zonage # 128-2018-Z et de lotissement # 128-2018-L afin notamment d'assurer la conformité des règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme modifié par le règlement # 128-2018-A15 (règlement de concordance).

Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, son représentant ou le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service de l'urbanisme, aux heures régulières de bureau, suivant les dispositions de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et sur le site Internet municipal www.lacmasson.com onglet *Urbanisme*, rubrique *Projets de modification des règlements d'urbanisme*.
4. Le projet de règlement # 128-2018-A32 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles au www.lacmasson.com et sont affichés au babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 2 avril 2026.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 2 avril 2026 l'avis public ci-haut sur le site web municipal et en avoir affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Anne-Julie Bergeron, Greffière